

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu Tél. 01.44.75.13.83 Fax 01.44.75.13.93 13 bis rue Beccaria 75012 Paris

PROJET DE SERVICE VIE SCOLAIRE : tant d'insistance cache sûrement quelque chose

Vous avez sûrement toutes et tous reçu par courrier électronique daté du 1^{er} juin 2004 sous couvert de votre chef d'établissement un message de Madame DEFRANCE, IPR Etablissements et Vie Scolaire qui, faisant le constat que « la nature et l'utilité du projet de service a fait l'objet de débats qui sont loin d'être achevés », souhaite poursuivre ces débats « en les construisant sur des données objectives ». Suit un questionnaire très lapidaire que l'on vous demande de renvoyer par retour du courrier électronique, à savoir « existe-t-il dans votre établissement un projet de service vie scolaire ? » et « si oui, est-il intégré dans le projet d'établissement ? », avec possibilité de répondre qu'il n'y a pas de projet d'établissement.

Ce courrier de Madame DEFRANCE appelle plusieurs commentaires de notre part.

Tout d'abord, la méthode.

Que les IPR EVS souhaitent évaluer « sur des données objectives » le nombre de projets vie scolaire existants, pourquoi pas. Mais lorsque l'on présente les choses en précisant qu'il s'agit d'alimenter les débats, on peut au moins prévoir que les personnes interrogées puissent exprimer leur sentiment sur ces questions. Aucune fenêtre n'est prévue pour cela.

D'autre part, la formulation des questions.

Qu'entend-on par « existe-t-il dans votre établissement un projet de service vie scolaire » ? S'agit-il de s'informer de l'existence dans l'établissement d'un document que nous qualifions quant à nous de technocratique ? Rien n'est prévu pour que la notion même de projet vie scolaire soit définie. Pourtant peut-on affirmer, lorsque le CPE n'a pas produit un tel document, qu'il n'existe pas pour autant un projet et que ce CPE navigue à vue ? **Ne peut-on pas concevoir que beaucoup d'entre nous, et ce depuis la naissance du corps, avons défini un projet implicite d'accomplissement des missions telles qu'affichées dans la circulaire de 82 ?**

Les outils dont se dote empiriquement le CPE (et ça n'a rien de dévalorisant de réfléchir et de construire empiriquement des outils, adaptés à chaque situation) comme l'évaluation de l'absentéisme, des entretiens réalisés avec les élèves, avec les familles, avec les enseignants ou les surveillants, les relevés de punitions ou de sanctions **ne peuvent-ils pas être qualifiés**

d'outils nécessaires au bon fonctionnement du service vie scolaire, sans qu'il faille à tout prix passer par la case obligée du projet de service vie scolaire tel que conçu dans quelques cerveaux de technocrates éloignés du terrain et persuadés que l'éducatif se quantifie comme n'importe quel autre produit ? C'est ce que nous tentons de faire comprendre depuis le début de l'année scolaire aux IA-IPR EVS de Créteil, visiblement sans succès.

MAIS QU'Y A -T-IL DONC DERRIERE TOUT CELA ?

A moins que comme nous le craignons depuis le début, l'outil « Projet de service Vie scolaire » ait une autre fonction que celle de nous assister dans notre travail quotidien, quoi qu'en puissent dire les IPR. Cette insistance pour qu'enfin nous nous en dotions ne cache-t-elle pas (très mal d'ailleurs) la vraie fonction qui en est attendue, celle d'en faire un référentiel de compétence et un outil de contrôle et d'évaluation des agents, mais aussi de pouvoir tranquillement contourner localement nos missions ?

Car en effet, quels objectifs sont visés par ce

PETITION

« Attention ! CPE en danger »

Des collègues CPE du district Ivry/Vitry qui ont assisté à la réunion du 28 avril 2004 à la Maison des Arts de Créteil nous ont fait parvenir une pétition à laquelle nous nous associons pleinement, tant nous en partageons les analyses. En accord avec eux, nous la reproduisons ici et vous proposons de l'envoyer à Monsieur Jean Paul DELAHAYE, Doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale Etablissements et Vie Scolaire 3-5 boulevard Pasteur 75015 PARIS – Envoyez-nous un double au Snes Créteil – 13 bis, rue Beccaria – 75 589 PARIS Cedex 12, afin qu nous en fassions le recensement et que nous le fassions parvenir au recteur de Créteil.

Signez et faites signer la pétition

SOMMAIRE

S'agit-il de contrôler le travail des CPE, et s'assurer qu'ils se soumettent bien aux nouvelles modes managériales en vigueur dans l'administration, s'agit-il d'évaluer les collègues en laissant entendre que s'il n'y a pas de projet de service vie scolaire, c'est que vraiment le CPE est un nul au regard des critères définis unilatéralement par l'administration et l'inspection, s'agit-il de contrôler les chefs d'établissements en instrumentalisant leurs subordonnés pour leur reprocher que leur établissement est mal géré (d'autant plus que les CPE sont invités à signaler s'il y a ou non un projet d'établissement) ? A moins qu'il ne s'agisse d'évaluer la proportion de projets vie scolaire pour mieux faire savoir aux organisations syndicales (la nôtre en particulier) que les collègues y sont favorables, puisque de fait ils s'y sont soumis, en omettant de spécifier les conditions dans lesquelles un tel questionnaire est transmis, basé sur l'intimidation (des collègues

préféreront répondre oui même si c'est faux pour éviter toute interprétation défavorable de l'Inspection, nous avons déjà eu des appels en ce sens), sans qu'aucune évaluation objective et réelle de la véracité des réponses ne soit menée.

ALORS QUE FAIRE ?

En ce qui nous concerne, nous ne répondrons à ce questionnaire que si la possibilité nous est donnée de faire valoir notre point de vue sur l'outil « Projet de service Vie scolaire » et son utilité. **Il nous apparaît évident que la plupart des CPE accomplissent l'ensemble de leurs missions en se projetant vers des objectifs éducatifs ambitieux**, ce dont les IPR semblent douter. C'est regrettable de la part de fonctionnaires dont nous attendrions plutôt soutien et conseil, et qui semblent surtout se situer comme courroie de transmission d'une administration qui souhaite caporaliser ses agents.

Philippe Castel

REPRODUCTION DU COURRIER ENVOYE LE 1^{ER} JUIN 2004 PAR MADAME DEFRANCE RETROUVONS-NOUS LE 5 JUILLET,

pour échanger sur ces projets et toutes les questions qui concernent notre catégorie.

Attention rectificatif de dernière minute

Le rdv du 5 juillet ne se fera pas au SNES.

Il faudra se rendre à

**la Bourse du Travail
Salle Louise Michel
3 rue du Château d'eau
75 010 PARIS
(M° République)**

Académie de
Créteil
Education
Nationale
enseignement
supérieur
recherche

Rectorat

Cellule vie scolaire

Affaire suivie par
Isabelle DEFRANCE

Téléphone
0149816316

Fax
0149816781

Mél
isabelle.defrance
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteilcedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 1er juin 2004

Inspectrice pédagogique régionale
Etablissements et vie scolaire

A

Mesdames et Messieurs les CPE
S/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Lors des journées départementales et de la journée académique, la nature et l'utilité du projet de service a fait l'objet de débats qui sont loin d'être achevés.

Il nous apparaît utile de les poursuivre en les construisant sur des données objectives.

C'est pourquoi nous vous remercions de nous adresser par retour du courrier électronique le questionnaire ci-dessous rempli.

Etablissement : Nom :

Adresse :

Existe-t-il dans votre établissement un projet de service vie scolaire : oui
 Non

Si oui, est-il intégré dans le projet de l'établissement : Oui
 Non
 Pas de Projet d'établissement

Isabelle DEFRANCE

